



COMMUNE D'ENTREVAUX

ARRETE MUNICIPAL

N° 93/2024

Objet : STATIONNEMENT LE LONG DE LA RD 4202 A PARTIR DE LA GARE D'ENTREVAUX JUSQU'A LA GENDARMERIE COTE VAR.

Le Maire d'Entrevaux,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L 2212-1 à 5,

Vu le Code de la Route et notamment les dispositions relatives à la circulation routière et applicables à tous les usagers de la route.

Vu la loi n° 89-413 du 22 juin 1989 et le décret n° 89-6.31 du 4 septembre 1989 relatifs au Code de la Voirie Routière,

Vu la demande de l'entreprise SPAG RESEAUX S.A.S agissant pour le compte de NEXLOOP OPERATEUR BOUYGUES sise 219 avenue Docteur Julien LEFEBVRE 06270 VILLENEUVE LOUBET sollicitant un arrêté d'interdiction de stationner le long de la RD 4202 à partir de la gare jusqu'à la gendarmerie coté var pour la réalisation des travaux d'ouverture de tranchées sur chaussées et pose de chambres souterraines, qui seront réalisés du 26 août 2024 au 13 septembre 2024.

ARRETE

Article 1 :

- Le stationnement sera interdit aux véhicules à moteur du lundi 26 août 2024 au vendredi 13 septembre 2024 de 8 heures à 17 heures sur le long de la RD 4202 en agglomération, à partir de la gare jusqu'à la gendarmerie côté Var (voir plan ci-joint).
- La signalisation sera effectuée par la pose de barrières interdisant l'accès au stationnement, ainsi que par l'affichage du présent arrêté.

Article 2 : Voies et recours

Les dispositions contenues dans le présent arrêté peuvent faire l'objet d'un recours gracieux à adresser en mairie à Monsieur le Maire, ou d'un recours contentieux auprès du **Tribunal Administratif de MARSEILLE** (22, rue de Breteuil – 13281 MARSEILLE) dans le **délai de deux mois** à compter de sa notification.

Article 3 : Dispositions exécutoires

Les agents communaux affectés à la voirie seront chargés de la pose des barrières et de l'affichage sous l'autorité de Monsieur le Maire.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Entrevaux,

- L'entreprise demanderesse.

Fait à Entrevaux, le 1^{er} août 2024.

Le Maire,

Lucas GUIBERT





 Stationnement interdit.